

MIGRATIONS EN EUROPE

AUX 19^{ème} ET 20^{ème} SIECLES

AVANT-PROPOS

Le présent numéro d'AZRAK contient les Actes des trois journées du séminaire de Soleil en Essonne consacrées à cette question (les 30 novembre 2008, 4 avril et 27 juin 2009).

L'approche historique des faits migratoires, internes et externes, ayant concerné l'Europe dans la période indiquée, a été explicitement privilégiée dans le but de mieux comprendre les faits migratoires actuels.

Il est prévu de prolonger ce travail en 2010.

Nous remercions vivement, pour leur collaboration, Marie-Christine Volovitch Tavares et Odile Nave, historiennes, ainsi que les membres et amis de l'association qui ont participé à ce séminaire.

Bernard Zimmermann, Président de Soleil en Essonne.

APPROCHE HISTORIQUE DE L'IMMIGRATION EN FRANCE (19^e ET 20^e SIECLES)

Le travail de cette première journée a pour but de présenter les grandes lignes de l'histoire des migrations en Europe, à partir du début du 19^{ème} siècle. Nous avons choisi cette approche historique afin de mieux comprendre la situation actuelle des migrants en Europe et en France.

Marie-Christine Volovitch Tavares ,agrégée d'Histoire, Docteur en Histoire, chercheur associé au Centre d'Histoire de l'Europe, ancien membre du Comité d'Historiens pour la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), apporte un éclairage particulier sur certains aspects de l'immigration aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, en choisissant d'aborder quelques traits dominants et en répondant aux questions posées par l'assistance. Il ne s'agit pas d'une conférence exhaustive sur l'histoire de l'immigration en France, mais plutôt du développement de diverses thématiques relatives à cette question.

La France est le seul pays européen qui n'a pas connu d'émigration remarquable et importante aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles (si l'on excepte les colonisations de peuplement). Presque tous les autres pays européens ont été des terres d'émigration, la France est donc le seul pays d'immigration important en Europe.

Depuis la Révolution, et aussi après 1830, la France est devenue une terre d'asile, tradition à peu près maintenue quels que soient les différents régimes : on accueille largement les exilés politiques sans toutefois leur donner de situation administrative particulière.

PRECISIONS ET DEFINITIONS

Qui désigne-t-on sous le terme d'immigré, d'étranger, jusqu'à la définition officielle du terme en 1995 ?

Définition internationale : est étranger quelqu'un qui est né hors du territoire de la France, et qui y est né étranger.

En France, un immigré peut rester étranger ou devenir français. Il peut rester étranger par choix ou par refus de l'administration ; il n'y a pas d'automatisme.

Sur le territoire français il y a des Français d'origine étrangère qui sont des immigrés et il y a des étrangers qui peuvent ne pas être des immigrés (un certain nombre de Portugais sont dans ce cas). Il y a de nombreuses confusions, y compris par les journalistes (et à commencer par le Président de la République) qui confondent, à dessein ou involontairement, la législation sur le droit d'entrée en France, le droit de séjour en France, la naturalisation.

Cas particulier des territoires français hors de la métropole : en Algérie, les Juifs sont devenus français, de même que les Italiens, les Espagnols, les Maltais... qui y étaient installés depuis peu, pour les distinguer de la population indigène. Au Sénégal, il y avait quatre villes dont les habitants étaient français. Aux Antilles, les habitants n'étaient pas tous français ; ils ne le sont devenus statutairement qu'en 1945. Mais aujourd'hui encore, en Guyane, à la Réunion, à Mayotte, les droits sur l'immigration, la protection familiale ne sont pas les mêmes qu'en métropole.

Quelques points de législation

Au 19^{ème} siècle, jusqu'en 1880, il n'y avait aucune législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Même si quelques personnes fortunées avaient un passeport, la règle n'imposait aucun contrôle aux frontières.

Après 1881, il y a eu quelques ébauches de législation, mais jusqu'en 1914, on pouvait entrer en France et y circuler librement, sans contrôle particulier.

1889 : première grande loi sur la nationalité. Devant l'afflux des émigrés, on a voulu ce que l'on appellerait maintenant les intégrer, par la première grande loi sur la nationalité votée en 1889 et qui instaurait à côté du droit du sang (on est français parce que ses parents sont français) le droit du sol, du double sol qui existe toujours dans la législation actuellement : une personne née en France et dont un des parents est né en France n'a pas le choix de sa nationalité, elle est française. L'objectif était de franciser les enfants d'Italiens dont l'immigration était ancienne.

En même temps, on a commencé l'encadrement et le contrôle des étrangers, on leur a demandé de s'inscrire dans la municipalité où ils habitaient.

CARACTERISTIQUES DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE AVANT 1945

Avant 1914, des immigrations d'origines très diverses

A la fin des années 1880, la France était un pays où l'on trouvait de nombreux étrangers arrivés, soit récemment, soit depuis longtemps et qui formaient des groupes assez différents.

Lorsque la France est devenue une terre d'asile, on a vu arriver des immigrés provenant de divers pays avec des motivations très variées. Les milieux sociaux d'origine étaient très différents. Prenons l'exemple des Polonais : certains étaient des aristocrates très cultivés venus au cours de la grande émigration polonaise après l'échec de la révolte de 1830 et qui ont constitué jusqu'à maintenant des noyaux de gens cultivés, en entretenant une bibliothèque, avec le souci de perpétuer la langue et la culture polonaises. Mais il y a aussi des Polonais pauvres qui sont venus : ainsi, pendant la Monarchie de Juillet, une indemnité est versée à ceux d'entre eux qui n'arrivaient pas à subsister.

Il y avait aussi des Italiens, des Allemands, des réfugiés des guerres civiles espagnoles ou portugaises. La majorité de ces immigrés étaient des travailleurs pauvres, même si la France était un pays qui attirait les étudiants, les intellectuels, les artistes.

➤ Une immigration de travailleurs

Au début de la révolution industrielle de la fin du 19^e siècle, la France manque de main d'œuvre, et en particulier de main d'œuvre non qualifiée pour les mines et le textile. Mais on manque également de main d'œuvre qualifiée et on fait alors appel aux Allemands et aux Anglais pour la mise en place des éléments de structure de modernisation des voies de chemin de fer (main d'œuvre anglaise) et pour l'installation de machines (par des mécaniciens allemands). On manque également de main d'œuvre dans l'agriculture, tout comme aujourd'hui où subsistent des listes d'exceptions (agriculture, hôtellerie, services...) : ce sont surtout des voisins qui sont sollicités.

Jusqu'en 1914, les Belges constituent la principale immigration, surtout dans le Nord (dans les mines, l'agriculture, le textile) mais pas seulement dans les départements limitrophes. Beaucoup étaient d'ailleurs des Flamands, non francophones, peu alphabétisés (à cette époque la Flandre avait un retard de développement). Il y avait aussi beaucoup d'Anglais, des Allemands, des Italiens, des Suisses et jusqu'en 1860 des Savoyards francophones mais alors non français.

Dès le début il y a beaucoup de femmes dans les emplois de service : elles sont employées comme bonnes, gouvernantes, ou dans l'hôtellerie. Il y a également de nombreux petits métiers qui sont exercés par des Savoyards ou des Italiens : ramoneurs (nombreux à l'époque) mais aussi chanteurs de rue, montreurs d'animaux pour les Italiens.

➤ Une immigration raciale

Un élément nouveau à partir de 1880 : on observe une immigration de réfugiés raciaux. L'antisémitisme devient très fort dans l'Empire russe, en Pologne, en Roumanie et beaucoup de Juifs fuient ces pays. Ils ne réussissent pas toujours à aller aux Etats-Unis et restent en France. Il n'y avait alors que peu de Juifs en France (ni dans la région parisienne ni dans les grandes régions industrielles) et l'arrivée massive de ces personnes qui étaient culturellement très différentes a été très mal vécue, y compris par les Juifs français (cf. Dreyfus à qui on reproche son appartenance à un pays ennemi, tout comme sa religion et

sa culture). La méfiance s'est exercée envers les étrangers appartenant ou censés appartenir à un pays ennemi...

➤ Une immigration politique

Parallèlement, on voit arriver des exilés politiques de l'Empire tsariste (des socialistes de diverses tendances, des libéraux), ce qui crée des troubles.

➤ Une immigration coloniale

Mais ces apports n'étant pas suffisants, on a encouragé l'immigration coloniale. Certains sont venus spontanément. Il y avait souvent conflit entre l'Etat, les industriels français et les colons, qui ne voulaient pas voir partir leur main d'œuvre (quand la main d'œuvre se raréfie, elle devient plus exigeante...)

Dans les années 1920, on commence également à voir des Antillais, des Subsahariens, surtout des étudiants, des artistes... Les grandes expositions coloniales avaient comme objectif de vanter les mérites de la colonisation mais de façon paradoxale, elles ont permis de regarder les autres cultures de façon positive (surtout la culture indochinoise...) et ont développé le goût pour l'exotisme (l'art nègre, Joséphine Baker...)

Pendant la guerre de 1914-1918

En 1914, il y a déjà une forte population immigrée : 1 500 000, avec des associations culturelles, religieuses, des structures d'entraide qui se réunissent, publient des journaux. On assiste à un changement radical du fait de la guerre qui coupe du recrutement habituel, en particulier pour les Italiens qui sont mobilisés dans leur pays. Les Allemands et les Autrichiens sont mis en camps ou renvoyés.

Se pose alors un problème de main d'œuvre : la guerre durant, on a besoin de faire fonctionner l'industrie normale mais encore plus de faire fonctionner l'industrie de guerre et l'agriculture. On recrute alors les Belges qui s'étaient réfugiés en France, des femmes pour des travaux qu'elles ne faisaient pas habituellement, mais cela reste insuffisant. On fait alors appel à des travailleurs étrangers de pays qui ne sont pas engagés directement dans la guerre : Espagnols, Portugais (c'est le début de l'immigration portugaise car, même si la France était plus proche, auparavant ils allaient plutôt au Brésil, éventuellement aux Etats-Unis).

On recrute des coloniaux : les Noirs étaient considérés comme de mauvais travailleurs mais comme de très bons soldats, les Algériens, les Marocains étaient soldats ou travailleurs, les Vietnamiens mauvais soldats mais bons ouvriers... et on va chercher des Chinois (140 000 sont alors venus, avec ou sans contrat...)

Entre les deux guerres

Après la guerre, entre 1919 et 1939, on garde l'idée que l'Etat doit intervenir dans le recrutement des travailleurs étrangers et le grand libéralisme vécu jusqu'alors disparaît dans les textes. Cependant, le besoin de travailleurs est important dans la France en reconstruction après la guerre, dans les secteurs agricole et industriel. Aussi, dans les années 1920, à côté des dispositions législatives qui devaient encadrer l'immigration, comme dans toutes les périodes de nécessité de fort développement économique, il y a en réalité énormément d'immigrés qui entrent en dehors des dispositions légales et dont la situation jusqu'aux années 1930 est assez facilement régularisée.

Le gouvernement recrute, il signe des accords avec des pays étrangers qui s'engagent à collaborer pour recruter les travailleurs dont on contrôle essentiellement les conditions physiques et éventuellement les capacités professionnelles.

En 1919, on signe des accords avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Italie. Avec certains pays (l'Espagne, le Portugal) on ne peut pas signer d'accord en raison de leur situation intérieure mais on encourage la venue de leurs ressortissants. Ce sont donc des recrutements encadrés, on met en place une politique d'immigration.

A partir de 1931, on peut faire le parallèle avec l'époque actuelle, la crise économique très forte est doublée d'une crise politique :

- on licencie de préférence les étrangers et d'abord les plus isolés puis les plus récemment arrivés. On a alors expulsé des gens car, en tant que chômeurs, ils pesaient sur la société, même s'il n'y avait pas d'indemnités de chômage, ni pour eux ni pour les Français (cependant, certaines municipalités en accordaient sans tenir compte de la nationalité). On a expulsé des familles, notamment polonaises.

- on assiste à la montée des dictatures dans le reste de l'Europe ; on assimile alors, comme en 1880, les étrangers avec ce qui se passe dans leur pays. Par ailleurs, les règlements de compte sur le territoire français font que les étrangers sont considérés comme fauteurs de troubles.

Il y aura ensuite les premiers internements des personnes jugées indésirables, à commencer par les Allemands et les Italiens. L'antisémitisme a repris de façon extrêmement violente ainsi que le refus de recevoir tous les « agitateurs » antinazis, antifascistes.

On internera les Espagnols (500 000) qu'on avait pourtant acceptés auparavant sous la pression, en raison de leurs conditions de vie dramatiques dans leur pays.

➤ **Une immigration familiale**

En réalité l'immigration familiale est aussi vieille que l'histoire de l'immigration, car dès que c'était possible, les immigrés faisaient venir leur famille. Déjà avant 1914, on apprécie de faire venir des familles pour contrer l'essor démographique de l'Allemagne : ainsi, on fait venir des travailleurs polonais avec leurs familles... Cette double caractéristique (famille et travailleurs) est restée jusqu'aux années 1970. Lorsqu'on parle de politique d'immigration familiale en 1974, ce n'est pas nouveau, mais il se trouve que c'est la forme d'immigration qu'on a le moins freinée.

Cela devient une démarche délibérée de la France et la nouvelle loi de 1927 sur la nationalité française assouplit les conditions de naturalisation de 1889 : le fait d'avoir des enfants (et surtout des garçons) devient un critère favorable. On met en place une disposition légale (supprimée en 1945) qui permet à des parents étrangers de déclarer leur enfant français à la naissance.

CARACTERISTIQUES DE L'IMMIGRATION EN FRANCE ET EN EUROPE APRES 1945

Nous allons voir, à présent, ce qui est nouveau pour les populations qui sont arrivées depuis la deuxième guerre, tant dans la législation que dans le regard que nous avons sur elles.

L'évolution des politiques d'immigration

En 1945, on a élaboré une législation, remaniée de nombreuses fois depuis, avec une circulaire sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, la création de l'office national d'immigration (qui d'une certaine façon existe encore) et une loi sur les conditions d'acquisition de la nationalité française... Tout était dans la continuité de ce qui existait dans les années 1920, avec deux idées nouvelles marquées par un plus grand contrôle de l'Etat : l'Etat qui prend des initiatives, qui signe des accords, mais aussi l'Etat qui encadre, qui distribue des papiers.

On y trouve des précisions sur les conditions d'entrée en France, les naissances sur le sol français, le droit au séjour (lié au travail, aux études, au fait de rejoindre sa famille ...).

➤ Mise en place d'un statut spécial pour les réfugiés

Il y avait eu une ébauche avant guerre : le passeport Nansel, créé par la Société des Nations, donnait le statut d'apatrides aux réfugiés qui étaient ainsi protégés par elle, puisque aucun pays ne pouvait être leur répondant.

En France, dans les années 1920 / 1930, on a attribué ce passeport à des personnes qui venaient de l'empire tsariste ou à des Arméniens qui refusaient la nationalité turque.

Dans les années 1950, ce passeport a été remplacé par ce qui existe toujours, le passeport de réfugié. Le statut des réfugiés a été signé en 1951 à Genève. En France, on a créé en 1952 l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) dépendant jusqu'il y a peu du Ministère des Affaires Etrangères et qui attribuait à des gens persécutés dans leur pays d'origine un passeport leur permettant de vivre dans le pays qui les accueille, et souvent dans de bonnes conditions : hébergement, soutien, droit au travail, petite indemnité temporaire.

Les derniers Républicains espagnols présents en France, ainsi que les Hongrois, quelques Polonais, les Espagnols victimes du franquisme, les Sud-Américains (surtout les Chiliens après le coup d'état de Pinochet), les Uruguayens et plus tard les Boat People ont été favorisés. D'autres ont été moins bien accueillis (les Portugais, les Grecs, les Argentins...)

Ensuite, le mécanisme s'est grippé et depuis les années 1980, le statut de réfugié est de moins en moins attribué, les demandeurs font l'objet d'une suspicion accrue, ils ont de moins en moins de droits... Aujourd'hui l'OFPRA est rattaché au ministère de l'Identité Nationale nouvellement créé.

➤ Conditions de recrutement et d'embauche des travailleurs

L'ONI (Office National de l'Immigration) qui devait réglementer les conditions d'immigration a très mal fonctionné jusqu'en 1975, son rôle de « recruteur » s'est amoindri et la plupart des gens (Italiens Espagnols, Portugais...) sont entrés sans papiers : ni contrat de travail reconnu, ni passeport.

Les conditions étaient les mêmes que maintenant mais l'on ne se préoccupait pas, à l'époque, de savoir si les gens maîtrisaient le français. Ils pouvaient se faire engager quelles que soient leurs qualifications et leurs aptitudes. Jusque dans les années 1960, le plus important était la condition physique : c'est pour cela qu'il y avait une visite médicale.

Dans la réalité, les immigrés aussi bien que les employeurs ont tout fait pour contourner l'ONI. Les employeurs n'ont jamais apprécié que l'Etat intervienne dans le recrutement, et c'est encore le cas aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il y a tant de personnes sans papiers ; pourtant, ce sont des travailleurs, ce qui implique des employeurs...Mais c'est pour eux un moyen de rester libres de garder ou pas les personnes recrutées puisqu'il n'y a pas de contrat de travail spécifiant une durée.

Pendant les années 1920 et jusqu'en 1974 les entreprises recrutèrent directement sur place (Michelin au Portugal, les mines au Maroc...) ou embauchèrent des personnes se présentant spontanément.

Rentrer en France sans papiers est la plus ancienne façon de venir travailler ou rejoindre sa famille. On a donc longtemps laissé faire, et même aujourd'hui, toujours dans le domaine des contradictions, les différentes administrations ne sont pas sur la même longueur d'onde : le Ministère du Travail n'a pas la même vision que le Ministère de l'Intérieur ou le Ministère des Affaires Sociales, ou de la Justice. C'est sans doute pour cette raison que M. Sarkozy a voulu que M. Hortefeux, ministre de l'Identité Nationale, chapeaute tout. Ce qu'il fait en principe ... mais dans la réalité, on ne sait pas trop.

➤ **Complexité de la situation aujourd'hui**

Quoi qu'il en soit, depuis 1974, il y a eu suspension de l'immigration. On parle alors du début de l'immigration familiale, ce qui est faux comme nous l'avons déjà vu. Mais si les femmes portugaises entraient en tant que travailleuses dans les années 1960, les femmes algériennes entrent en tant que conjointes dans les années 1970. Mais leur statut a pu ensuite évoluer.

Au début, les jeunes Portugais qui ne voulaient pas faire la guerre coloniale arrivaient en France avec le statut de travailleurs, mais ensuite ils ont essayé d'entrer comme réfugiés...Le statut demandé est variable selon les possibilités offertes, aujourd'hui toutes les voies sont bloquées.

Actuellement, le droit à l'immigration est reconnu à l'intérieur de l'Union Européenne mais ce n'est pas le même pour tous, notamment les Roumains et les Bulgares qui n'ont pas le même droit à circuler. Et puis il y a les pays tiers...

Je vous présente, il est vrai, surtout une histoire administrative et politique de l'immigration mais il ne faut pas oublier que c'est d'abord un phénomène humain qui est plus difficile à caractériser dans cet exposé très rapide.

➤ **L'évolution des lois.**

Ce qui est nouveau

Depuis 1945, la composition des immigrants a varié :

L'immigration venant des colonies françaises s'est accrue sans décision gouvernementale. C'est le cas des Algériens qui bénéficiaient de la libre circulation, tant que l'Algérie était française. Ce droit leur a été maintenu après les accords d'Evian, mais le gouvernement français n'a eu de cesse de le limiter après 1968. Des accords ont été signés avec le Maroc, avec la volonté de la part des administrations d'accroître le nombre d'immigrés marocains

pour freiner l'immigration algérienne. En fait, l'appellation de Maghrébin en général n'a pas de sens, ni pour les gens eux-mêmes qui sont très différents, ni pour l'histoire de leur pays, ni pour les accords passés, ni pour la politique de leurs propres gouvernants.

En 1963/64 les Portugais ont aussi été admis sur le territoire français sans aucun papier, en donnant parfois n'importe quel nom, ce qui leur pose problème au moment de la retraite.

L'immigration venue des pays d'Afrique subsaharienne, encouragée théoriquement après les indépendances, n'a pas rencontré d'obstacle. L'exemple le plus célèbre est celui du Mali. Ces circuits migratoires ont ensuite été ralentis ou bloqués.

Toute l'attention est portée sur l'immigration venant des pays « ex coloniaux » alors qu'il y a encore des immigrés venant d'Europe : d'Espagne, d'Italie (des personnes qualifiées), du Portugal... Dans certains décomptes, on n'enregistre pas les gens de l'Union Européenne, ce qui sous-valorise la part des immigrés européens, d'autant que parmi les sans-papiers il y a beaucoup de Roumains. Il ne faut pas sous-estimer les gens originaires d'Europe : ils représentent au moins 40 % de la population étrangère en France.

La distinction immigrés/étrangers actuellement.

La première différence, c'est une distinction administrative, qui correspond à des critères légaux plus ou moins clairement appliqués.

Le droit à la nationalité a beaucoup varié ces 25 dernières années : il y avait les dispositions de 1945 ; il y a eu une révision en 1973 qui était encore plus souple, même s'il y avait certaines limites. En 1993, la Droite a établi un code beaucoup plus restrictif qui était destiné à poser problème aux Algériens, mais dans la réalité ce n'était pas eux les plus touchés : en vertu de la loi du double sol, beaucoup d'Algériens étaient nés français de parents nés sur le territoire français puisqu'à cette époque l'Algérie était la France.

En 1998 la Gauche est revenue sur certaines dispositions mais pas toutes, certaines restrictions ont été maintenues.

Aujourd'hui il y a le problème de l'application de ce que l'on appelle la politique du guichet¹. De nombreuses circulaires précisent les dispositions, les exigences pour prouver que l'on est français. C'est très compliqué. Il y a eu de nombreuses protestations de gens qui étaient ou pensaient être français et à qui on a fait des difficultés.

Donc, être français est lié au fait de répondre à un certain nombre de dispositions qui tournent autour de la filiation ou de la naissance en France, d'y avoir vécu en continu ou pas, selon les législations.

Le fait d'être immigré est également une disposition juridique: on peut être immigré français ou immigré étranger, ce qui veut dire qu'on est né étranger sur un territoire étranger. Picasso est né étranger, il est venu vivre en France, il est resté espagnol au départ à son corps défendant et après, en choisissant de rester espagnol, il a été un immigré étranger. Par contre le père de Nicolas Sarkozy est né étranger sur un territoire étranger et est devenu français : c'est un immigré français.

Il y a en fait de nombreuses situations : des Pieds-noirs étaient étrangers en Algérie et d'autres français. Ainsi, il y a eu beaucoup d'Espagnols, surtout dans la région d'Oran, qui sont restés espagnols en Algérie. Un grand nombre sont venus en France et ont eu

¹ Politique du guichet. C'est une pratique qui, pour traiter des questions d'immigration, consiste à faire en sorte que les immigrants soient contraints d'engager les démarches nécessaires à leur autorisation de séjour en passant par les guichets installés à cet effet en préfecture. Cela instaure d'office une distance qui a pour but de faciliter l'application des règles par les employés de préfecture sans échanges ni discussion avec l'immigré. (pour plus d'explication voir l'ouvrage de A. Spire "Enquête sur les guichets de l'immigration" Ed. Raisons d'Agir, 2008)

facilement la nationalité française quand ils l'ont demandée. Souvent, leurs enfants sont français du fait du double sol s'ils sont nés après 1962, mais leurs parents ont pu naître espagnols sur un territoire français.

Cette grande diversité de situations ainsi que l'évolution des réglementations aboutissent parfois à des situations compliquées pour les descendants des immigrés qui doivent régulièrement apporter des justifications de leur nationalité. C'est le cas également pour les personnes originaires de régions ou de provinces qui n'ont pas toujours été françaises (comme l'Alsace) ou qui le sont devenues plus tardivement (comme Nice et la Savoie). On a imposé la nationalité française aux Niçois et aux Savoyards (soi-disant après un référendum) sans leur demander leur avis. Les Alsaciens mosellans sont devenus allemands, par les accords du traité de Francfort, après la guerre de 1870. Ceux qui avaient signé un papier disant qu'ils voulaient devenir français, seraient devenus allemands s'ils étaient restés en Allemagne (même système que sous la monarchie française). Ils étaient donc priés de quitter le territoire. C'est comme ça que beaucoup sont partis en Algérie (on les y a même un peu poussés). En 1918, quand la France a récupéré l'Alsace Lorraine, on n'a pas considéré systématiquement que ceux qui étaient sur le territoire français étaient français, on a fait des enquêtes. On en a expulsé certains. Les autres ont récupéré la nationalité française. Je ne sais pas quels étaient les critères, mais certains ont été réintégrés de droit plus rapidement que d'autres.

Il y a un autre cas particulier qui a été exclu des dernières lois de la naturalisation : pendant très longtemps tous les codes de la nationalité ont estimé que les Protestants dont les familles avaient été expulsées de France, ou obligées de quitter la France après la révocation de l'Edit de Nantes, avaient le droit de réintégrer la nationalité française.

Il faut également tenir compte des accords internationaux : certains pays reconnaissent la double nationalité (comme le Portugal), mais jusqu'à présent on ne peut pas être français et avoir une autre nationalité ; c'est même un délit. Il y a quelques pays avec lesquels la France a des accords : l'Algérie, Israël, avec possibilité autrefois de faire son service militaire dans le pays de son choix. La nationalité n'est pas affaire de sentiments mais d'abord d'accords internationaux.

Dans les années 1960 il était facile pour un Algérien d'ouvrir un commerce, de devenir artisan, alors que les Espagnols, ou les Portugais ne pouvaient pas le faire en tant qu'étrangers. Certains Portugais sont devenus français pour pouvoir ouvrir une entreprise.

Le statut des Algériens est différent de celui des Marocains et des Tunisiens, qui étaient sous protectorat et qui sont considérés comme étrangers. Les Algériens en France bénéficiaient des pleins droits. En 1962 les Algériens ont dû choisir leur nationalité, ils ont bien sûr souvent choisi la nationalité algérienne sans en mesurer les conséquences.

LA FRANCE, PAYS D'INTEGRATION ?

L'exposé qui suit porte sur la façon dont les étrangers et les immigrés ont pu s'intégrer ou être intégrés à la nation française.

Entre 1880 et 1940 un million d'étrangers, toutes nationalités confondues, sont présents en France dans les années 1880. De 1880 à 1914, les Belges, les Italiens sont de plus en plus nombreux. Dans le Sud il y a de plus en plus de travailleurs espagnols. Les Allemands, les Autrichiens arrivent nombreux mais il y a de moins en moins d'Anglais...

De nombreux incidents xénophobes apparaissent, surtout pour des problèmes de concurrence dans le travail, pas pour des problèmes de cohabitation. Une source de tension particulière venait du service militaire obligatoire pour les jeunes Français qui quittaient

leur travail pour deux, puis trois ans et qui étaient concurrencés par des étrangers (parfois des enfants d'Italiens nés en France) et qui, eux, n'étaient pas astreints au service militaire puisque pas français.

Une première grande crise économique et financière, dans les années 1890, a fait empirer ces tensions qui allaient jusqu'à des agressions physiques (ces mêmes types de relations existent d'un village à un autre) : cela a mené par exemple à la chasse à l'homme contre les Italiens à Aigues-Mortes en 1893, avec de nombreux Italiens blessés.

Les étrangers ont eu, cependant, le désir de construire une communauté par le biais des associations plus ou moins organisées. Ce n'était pas contradictoire pour eux avec le fait de vivre en France. Il y a eu d'ailleurs également un essor de la syndicalisation (CGT). Ils étaient assez nombreux pour créer des sections par groupes linguistiques et pour la main d'œuvre immigrée (MOI), on éditait des journaux dans la langue d'origine, ce qui indique qu'ils ne maîtrisaient pas le français. Les revendications nationalistes ont alors commencé à surgir dans le monde ouvrier décolonisé.

Après la crise des années 1930, il n'est évidemment plus question d'intégration. La xénophobie se développe, renforcée par l'antisémitisme et par l'immigration liée à la guerre d'Espagne.

Cela a provoqué une forte xénophobie : il y a eu entre 1932 et 1935 des lois de protection du travail national. Mais ce sont surtout les classes moyennes, les professions libérales (médecins, avocats, enseignants) qui ont eu les moyens de les faire appliquer. Ils ont fait interdire d'exercer, par exemple, à des médecins allemands antinazis réfugiés en France, à des professeurs... (Einstein partira aux Etats-Unis).

ELEMENTS DU DEBAT SUR L'INTEGRATION

Un participant

Quelles étaient les qualités requises des immigrés en tant que travailleurs ? Quelles étaient les conditions d'accès à la nationalité française ?

La conférencière

1) Rappelons-nous que l'idée d'une hiérarchie des races était une idée forte au 19^{ème} siècle et jusque dans les années 1960. Comme l'a dit le Docteur Berthelmer, c'est aussi le moment où les sciences humaines disaient que les Maghrébins étaient de gros débiles mentaux parce que leur cerveau était inférieur car dominé par l'hypocéphale et non le cortex. On trouvait des réflexions tout à fait similaires sur les gens d'Afrique noire.

Dans le même esprit, les experts recrutés par l'Etat (dont un des plus fameux et qui a sévi malheureusement très longtemps, M. Mauco), avaient établi une hiérarchie : en premier, venaient les gens d'Europe du Nord. Malgré la guerre, il aurait été partisan de garder les Allemands. Venait ensuite l'Europe du Sud (mais en choisissant plutôt les gens originaires des régions situées au nord de l'Europe du Sud).

Les Portugais étaient assimilés aux Andalous, et avaient la réputation de ne pas travailler beaucoup. On arrivait enfin aux coloniaux, qui restaient toutefois intéressants.

Cependant, les employeurs, surtout les gros employeurs (industrie minière et métallurgique, grandes propriétés agricoles) trouvaient que l'Etat n'avait rien à faire dans le recrutement des travailleurs et le faisait mal. D'ailleurs, l'Etat s'est déchargé assez rapidement de cette mission. La Société Générale d'Immigration est créée en 1924.

Pour les employeurs, la hiérarchie n'était pas la même : quand il y a des travailleurs qui travaillent beaucoup et qui ne protestent pas, ils sont bien. Ainsi, les Kabyles étaient bien placés, mieux que les Portugais.

2) Sous la Révolution, on pouvait devenir français simplement par allégeance aux valeurs républicaines. Mais le problème était d'intégrer des populations très différentes, qui ne parlaient pas la même langue, n'avaient pas la même culture, ni les mêmes traditions.

Ensuite, il n'y a pas eu de réelle politique d'intégration et pas de demande d'allégeance aux valeurs républicaines, ni dans les lois de 1889, ni dans celle de 1927.

L'objectif essentiel de l'école républicaine de Jules Ferry était que l'ensemble de la population fasse allégeance à ces valeurs ; ce fut assez réussi puisque les gens se sont laissés embarquer dans la guerre de 1914. Mais on ne le demandait pas aux étrangers. Le fait de parler français était à peine intégré dans la loi de 1889. Quoi qu'il en soit, cela a permis d'intégrer des gens nés en France dont les parents étaient nés en France et qui parlaient parfois mieux le français qu'un certain nombre d'Auvergnats, de Bretons, de Béarnais... Des étrangers se sont plutôt mieux intégrés qu'eux.

Dans la loi de 1927 il fallait que les gens comprennent plus ou moins la langue, mais il n'y avait rien sur les valeurs républicaines. Dans la loi de naturalisation de 1945, de « naturalité » de 1973 le fait de parler français n'était un critère ni d'acceptation ni de refus de naturalisation. Dans les cas de refus, c'étaient beaucoup plus les enquêtes de police qui comptaient, ainsi que les enquêtes de « moralité publique » : est-ce que vous payez bien vos impôts ? Est-ce que vous êtes chez un employeur régulier ? Est-ce que vos voisins vous connaissent pour être quelqu'un de tranquille ?

Un participant

On parle constamment de « deuxième, troisième génération » : cette notion semble récente, quand est-elle apparue ?

La conférencière

La notion de « deuxième, troisième génération » est une formulation très récente, décalquée sur le système américain des années 1920 / 1950.

Le terme « immigré » était lui-même très peu employé. Il est apparu dans un contexte militant, au Parti communiste français, à la CGT : c'était une façon positive de parler des étrangers, une façon de dire que ce n'étaient pas des gens complètement extérieurs.

Après, la situation s'est inversée. Cette idée de deuxième, troisième génération n'existait pas dans les banlieues et quand, par exemple, les enfants d'Italiens étaient stigmatisés en tant qu'enfant d'Italiens, c'était plutôt une façon de dire qu'ils étaient mal élevés parce que leurs parents étaient étrangers ; mais l'idée qu'ils étaient porteurs d'une culture qui était un handicap n'était pas dans les mentalités. Il y avait plutôt une dimension sociale, avec l'idée que c'était des familles avec de nombreux enfants et qui ne savaient pas comment faire. Dans les milieux populaires, les heurts étaient surtout dus au travail.

Pour les classes dominantes, les discriminations envers les immigrants tenaient à leur caractère d'étrangers et aussi beaucoup à leur caractère de milieu populaire. Il s'est ajouté à cela, de façon plus récente, à la suite de la guerre d'Algérie, ce qui est du ressort de la colonisation ; c'est alors qu'apparaît la catégorie de « Français de souche ».

Au 19^{ème} siècle cela n'avait pas de sens. Ce qui a aidé à fabriquer un peuple français de classe populaire, c'était qu'il y avait des étrangers qui n'étaient pas beaucoup plus étrangers quand ils arrivaient dans la région parisienne et qu'ils parlaient parfois mieux le français que les Auvergnats, les Limousins ...

De nouvelles distinctions sont faites actuellement, de même que l'on considère que les Européens sont plus proches que des immigrés venant de pays plus lointains. L'image de certaines populations s'articule avec l'histoire que la société des élites françaises a avec le pays d'où ils viennent... Ainsi, jusque dans les années 1920, il y avait toujours un a priori favorable envers les Polonais que l'on considérait comme plus proches que les Italiens par exemple. La notion d'Européen n'existait pas.

Un participant

On entend aussi dire que les immigrés catholiques se sont mieux intégrés que les musulmans : la religion peut-elle être considérée comme un facteur facilitant l'intégration ?

La conférencière

Contrairement à ce que l'on professe souvent, le fait d'avoir la même religion n'est pas un élément facilitateur. Le fait d'être catholique a été longtemps quelque chose de négatif : ainsi, les Polonais vivaient entre eux (curé, catéchisme, messe en polonais, associations sportives ou culturelles polonaises...) et c'était mal vécu, même par les catholiques du Nord. Dans le Sud déchristianisé, on appelait « christos » les dockers catholiques très pratiquants.

La façon dont les Espagnols, les Italiens, les Portugais pratiquent leur religion a toujours posé problème aux catholiques français : par exemple, ils n'avaient pas la même façon de se tenir pendant la messe... Même aujourd'hui les Portugais voudraient avoir leur messe, leur catéchisme en portugais, même s'ils ne parlent pas tous portugais. Il y a eu des progrès, au fil des temps, mais les enfants d'immigrés portugais ont tendance à s'éloigner de l'Eglise, comme beaucoup d'autres jeunes. De même, les Juifs français ne voulaient pas avoir dans leurs synagogues les Juifs polonais ou russes...

Pour l'Islam, c'est plutôt l'inverse : dans le cadre d'une politique paternaliste, colonialiste, on a valorisé l'Islam. La mosquée de Paris a été construite par le gouvernement français en hommage aux combattants coloniaux courageux ; ce n'était pas une revendication des musulmans maghrébins qui étaient en France. Pendant longtemps elle a été très peu fréquentée. Dans l'armée, la pratique de la religion était favorisée (respect du Ramadan).

Il y a également un côté paradoxal dans le fait que l'on désigne les étrangers comme créant du trouble dans le pays, alors que justement ils sont actifs dans la société française (en particulier dans les secteurs syndicaux et politiques) et qu'ils vivent plutôt en harmonie là où ils sont installés.

Cette question a besoin d'un approfondissement. Elle ressurgit dans le débat terminal en particulier sur les questions linguistiques. C'est une question centrale, qui sera au cœur de la réflexion.

QUESTIONS DIVERSES

Les points sur lesquels la conférencière est intervenue ont suscité des questions chez les participants. Certaines d'entre elles qui prolongent le propos sont rédigées ci-après avec les réponses de l'intervenante. Compte tenu de l'ampleur des sujets, la plupart feront l'objet d'études ultérieures.

La question du droit d'asile

La conférencière

Je me demande s'il n'y a pas eu un glissement sur le plan juridique et sur le plan des faits, car c'est au cœur de nombreuses polémiques.

Un participant

Ce qui est clair sur le plan français, c'est que le gouvernement n'a jamais voulu intervenir dans les questions de genre ou de situations économiques : ce n'est pas parce que tu es une femme et que tu vis en Afghanistan que tu as le droit d'asile, ce n'est pas parce que tu meurs de faim en Somalie que tu as le droit d'asile.

Un participant

Le droit d'asile, je le comprenais au départ comme un droit politique. Or aujourd'hui, on se réclame du droit d'asile pour des raisons qui ne sont pas du tout politiques. Où en est-on aujourd'hui ? Au nom de quoi peut on s'en réclamer ?

Un participant

Il y a une réponse légale, c'est aussi celle du gouvernement. Mais sur un plan humain, tu peux dire : « le droit d'asile, je souhaiterais l'accorder à tous ceux pour lesquels les droits de l'homme ne sont pas appliqués ».

Ce sont les deux extrêmes. Dans un cas, on est sur le plan strictement légaliste et l'on peut savoir si les critères sont remplis pour être accepté. Par contre, on peut militer dans une association pour obtenir que le droit d'asile soit accordé quand les droits fondamentaux ne sont pas respectés dans le pays d'origine.

Situation des Antillais et des habitants des Dom/Tom

Un participant

Les populations des DOM/TOM ont aussi des problèmes de naturalisation et d'intégration, en particulier sur le plan linguistique, du fait de la non reconnaissance de leur bilinguisme (par exemple créole / français), ce qui a des conséquences importantes sur la scolarisation.

La conférencière

Les Antillais ne sont devenus français statutairement qu'en 1945. Mais, par exemple, il y avait des dispositions particulières en ce qui concerne les allocations familiales jusque dans les années 1970. Ce qui rejoint ce qu'on disait sur les contradictions et cela continue encore aujourd'hui : ainsi, en Guyane, à la Réunion, à Mayotte, les droits sur l'immigration, sur la protection familiale, ne sont pas les mêmes que sur le territoire métropolitain. Il est vrai que l'apparence physique est source de discriminations ; on ne regarde pas le passeport des gens, on juge beaucoup sur la figure. Ils peuvent voter, entrer dans la fonction publique mais dans certaines circonstances et selon les époques, ils se sont parfois retrouvés moins bien considérés que ceux qui n'étaient pas français. Et cela perdure, car il me semble qu'à une époque encore récente, au Baccalauréat, on pouvait choisir comme option le breton, l'occitan, l'alsacien... mais pas le créole, alors que dans les autres pays et au niveau de l'UNESCO, les créoles d'anglais, d'espagnol, de portugais sont reconnus comme des langues à part entière.

Le régionalisme comme reflet des conflits avec les immigrés et les étrangers

Un rapprochement est établi par plusieurs dans le conflit entre le développement des cultures régionalistes et la culture jacobine dominante.

Un participant

Au 19ème siècle, les étrangers et les Lorrains, Bretons... arrivant à Paris étaient fort proches. Nous en avons eu l'exemple quand dans une cité lors d'un travail sur les photos de

famille des femmes immigrées et des françaises qui étaient venues de Picardie, de Sologne...se sont trouvés une histoire commune, celle de leur famille : la même difficulté à se faire accepter, à faire leur place. Ce fut un moment fort où, grâce à la photo libératrice de parole, elles ont pu se retrouver sur ce point alors que nous avons été demandés pour intervenir comme médiateurs car c'était sur le point d'exploser.

Le lien entre culture et nationalité

Un participant

On a établi de façon automatique une relation entre culture et nationalité, et pas seulement en France. Est-ce que cela n'a pas été à l'origine de problèmes dramatiques susceptibles d'éclairer ce que nous appelons le régionalisme en France et qui revêt une forme très douce par rapport à ce que connaît, par exemple l'Espagne, ou même l'Algérie ? Est-ce que ce problème ne fausse pas tout le débat politique et toute la conception même que l'on peut avoir de la Nation ?

La conférencière

Cette question est très récente dans la société et dans les instances dirigeantes françaises, par rapport à la longue histoire de l'immigration. Elle ne s'était jamais posée avant les années 1960, parce que les élites sont francophones depuis longtemps. Ce sont les milieux populaires et paysans qui, pendant longtemps, ne l'ont pas été. Pour ce qui concerne les étrangers, il n'y avait pas de préoccupations culturelles, ni dans un sens ni dans un autre.

Pour les enfants nés en France, la scolarité obligatoire est entrée très tardivement dans les faits. Et pour les enfants d'étrangers, c'est seulement dans la deuxième moitié des années 1930. Souvent comme les Français d'origine populaire, ils étaient peu attachés à l'observation de l'obligation scolaire. Dans les villes, ils allaient à l'école avec les autres comme le raconte Cavanna, mais dans les campagnes, les enfants d'ouvriers agricoles polonais, belges, n'étaient guère scolarisés. Par ailleurs, la scolarité n'était obligatoire pour tout le monde que jusqu'à 12 ans. Les enfants qui arrivaient vers l'âge de 10/12 ans n'allaient pas à l'école.

La culture d'origine n'était pas une préoccupation pour le gouvernement, ni pour la population, ce n'était pas le critère principal. Par contre pendant longtemps, lorsqu'ils venaient de catégories sociales qui avaient l'habitude de se situer culturellement (les aristocrates ou les bourgeois russes, polonais ou les militants politiques qui faisaient des journaux dans la langue de leurs compatriotes), les immigrés eux-mêmes montraient un attachement à certain nombre de formes culturelles et religieuses.

C'est ainsi que les gens de l'Est ont eu des associations sportives bien avant qu'on en ait en France car cela faisait partie de leurs habitudes collectives. Et dans les cas d'immigration non politique, il y a eu des regroupements autour de paroisses : c'est très important pour les gens de pratiquer leur culte, de pouvoir se confesser dans leur langue...

Au départ l'idée de lien entre culture et nationalité est donc venue des étrangers, ou d'une partie d'entre eux qui avaient des moyens financiers et culturels. Les états d'origine ont parfois essayé d'en tirer parti. Ainsi, dans l'Italie fasciste il y avait une politique systématique pour lier culture et nationalité pour faire la promotion du fascisme.

En revanche, en France, c'est à partir des années 1970 qu'on s'est occupé de la culture des immigrants, et plutôt dans la perspective de les mettre dehors. L'introduction des langues et cultures d'origine sous Giscard avait comme but d'apprendre aux enfants la langue de leurs parents, afin de leur donner la possibilité de mieux s'adapter lors d'un retour dans le pays d'origine. On a signé des accords avec les pays d'origine alors que certains, comme les Portugais, auraient voulu au contraire que cet apprentissage soit inclus dans la scolarité. Il a

été quand même introduit (l'arabe également), mais de façon bizarre : aujourd'hui encore il faut qu'il y ait un certain nombre de parents qui le demandent ... Quand on introduit un cours d'allemand, d'espagnol et même d'italien, on ne fait pas d'abord une enquête auprès des parents pour savoir s'ils sont de cette origine et s'ils veulent que leurs enfants apprennent la langue...

Tous ces dispositifs d'apprentissage des langues et cultures d'origine ont quand même pour objectif d'accentuer la différence entre eux et nous et ce, dans la perspective d'un retour au pays.

La fin de la journée devait être consacrée à une réflexion plus précise sur l'utilisation de ces données concernant l'immigration dans les mouvements associatifs d'aujourd'hui. Elle n'a pu avoir lieu faute de temps.

Il a été décidé que d'autres moments d'échanges, d'information sur ces questions permettraient d'avancer sur le sujet.

HISTOIRES DE MIGRATIONS

Les quelques exemples de migrations européennes que nous avons retenus sont étudiés à partir de différents supports.

IMMIGRATION PORTUGAISE EN FRANCE

En introduction, présentation d'un document DVD concernant l'immigration portugaise en France (extrait de *Histoire et mémoires des immigrations*, CRDP, académie de Créteil 2008).

Ce document a été réalisé par un membre du comité des historiens pour la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), Marie-Christine Volovitch Tavares, qui a traité de l'histoire des migrations européennes lors de notre première rencontre.

En complément, exposé d'Odile Nave, professeur agrégée de Géographie, ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay aux Roses, spécialiste de l'histoire des populations ouvrières en Essonne.

IMMIGRATION ITALIENNE EN FRANCE

Power point, témoignage, exposé, par Odile Nave.

IMMIGRATION ITALIENNE EN TUNISIE

Présentation de l'histoire des Juifs tunisiens émigrés d'Italie, par Elio Cohen Boulakia issu de cette communauté. Il a vécu toute sa jeunesse en Tunisie où il a enseigné l'Histoire et la Géographie. Il a ensuite travaillé à la construction de la ville nouvelle d'Evry en tant qu'urbaniste.

IMMIGRATION ESPAGNOLE EN ORANIE

Exposé et témoignage de Bernard Zimmermann. Il a vécu en Oranie jusqu'en 1963. Sa famille maternelle d'origine espagnole était installée dans cette région du Maghreb depuis la fin du 19^{ème} siècle. Il est professeur d'Histoire-Géographie, à la retraite, et président-fondateur de l'association Soleil en Essonne.

Après un examen rapide de l'histoire des migrations en Europe, nous avons souhaité étudier quelques exemples de migrations européennes afin de nous appuyer sur ces « histoires » pour mieux comprendre les migrations actuelles.

L'histoire particulière des populations migrantes qui nous ont été présentées concerne les Portugais, les Italiens émigrant en France et en Tunisie, les Espagnols en Oranie.

Ce choix a été dicté par la volonté d'utiliser les compétences des membres du groupe liés à ces populations et ayant étudié leur histoire. La sélection est forcément incomplète et arbitraire. Elle nous permet cependant d'apercevoir des pistes de travail pour la poursuite de nos travaux. Elle a fait surgir des questions fondamentales sur les phénomènes migratoires. C'est ce que nous voulions provoquer.

Nous présentons donc, à présent, ces exemples de migrations. Nous les faisons suivre de propositions d'approfondissement sur les divers thèmes qui ont émergé lors de nos débats.

L'IMMIGRATION PORTUGAISE

Origines et caractéristiques de l'immigration portugaise

Les Portugais sont venus massivement en France dans les années 1960, ce qui s'explique par plusieurs raisons : le sous-développement du Portugal, la violence du régime de Salazar, l'impossibilité pour les Portugais de trouver une solution dans une Espagne aussi pauvre et le besoin important de main d'œuvre en France pour faire face au développement économique.

Les Portugais deviennent alors la première population immigrée de France pour le nombre.

En 1962, la France passe devant le Brésil comme terre d'émigration pour les Portugais. De 1964 à 1973, 800 000 Portugais arrivent en France. En 1964, ils constituent la première population immigrée pour ses effectifs.

Outre le besoin de main d'œuvre de la France, il faut ajouter que le Portugal est le dernier pays à décoloniser à la fin des années 1960. Cette décolonisation et la guerre qui s'ensuit en Angola et au Mozambique sont une cause supplémentaire d'émigration pour les jeunes hommes qui veulent échapper à la mobilisation.

Les Portugais ont une tradition très ancienne d'émigration à travers le monde, liée à leur histoire depuis plusieurs siècles. Ils sont comparables en cela aux Libanais. Ils sont, comme eux, marqués par l'habitude d'une grande mobilité géographique, y compris dans leur propre pays.

Beaucoup de Portugais ont la double nationalité (environ 900 000). Ils se sont fait une place plus rapidement que d'autres communautés en France pour au moins trois raisons déterminantes :

- les femmes ont tout de suite exercé un emploi, soit comme femmes de ménage, soit dans l'industrie comme ouvrières. Cela leur a donné une indépendance précieuse vis-à-vis de leurs époux et leur a très vite permis de s'intégrer dans la société.
- une scolarisation systématique des enfants (souvent conséquence de la position sociale des mères).
- un encadrement éducatif et culturel des jeunes générations pour préserver les traditions et surveiller les activités des jeunes. Ainsi se sont mis en place des groupes sportifs, des cours d'enseignement du portugais, des groupes de danses traditionnelles, des pratiques religieuses catholiques en langue portugaise avec un clergé portugais...

Cet exemple a fait surgir de multiples interrogations par rapport aux autres migrations qui n'ont pas fonctionné de la même façon.

Le groupe a souhaité examiner ensuite l'immigration italienne, en regard de l'exemple portugais, car elle s'est déroulée avant et dans le même temps et n'a pas fonctionné de la même façon.

O. Nave a pu apporter son savoir en la matière.

L'IMMIGRATION ITALIENNE EN FRANCE

Odile Nave

Une note personnelle

J'ai fait mon premier voyage il y a 40 ans dans le Trentin avec mon mari immigré italien de la 2^{ème} génération. Trois frères Nave ont émigré au début du XX^{ème} siècle. L'aîné, après une immigration en France à Marseille dans les années 1890, est parti au Brésil en 1924, les deux autres ont émigré dans la région lyonnaise.

La famille Nave est originaire d'un village de montagne dans le Trentin-Haut Adige. C'est une région qui a une histoire compliquée : jusqu'en 1918, elle appartenait à l'Autriche-Hongrie. Pendant la guerre de 1914, ses habitants furent déplacés dans des camps de réfugiés en Autriche ou dans le golfe de Gênes (le front passait au milieu de la vallée). Les hommes furent mobilisés dans l'armée d'Autriche-Hongrie ; c'est pourquoi des nationalistes italiens quittèrent la région pour ne pas être mobilisés comme austro-hongrois.

Caractéristiques des migrations italiennes

Pourquoi parler **des** migrations italiennes ?

Il s'agit de migrations de masse qui s'étalent sur près d'un siècle, et qui ont donc connu différentes phases.

Ces migrations concernent des personnes de langue italienne, mais venant de pays différents. Cela est vrai avant l'unité italienne, cela le reste après, lorsque des terres irrédentes font encore partie de l'Autriche-Hongrie. Cela reste encore vrai au lendemain de la première guerre mondiale, lorsque les Suisses tessinois viennent en France.

Elles sont marquées par l'évolution des régions de départ en Italie et par la diversité des lieux d'implantation.

Elles sont caractérisées par une grande diversité sociale.

➤ **Des migrations de masse qui s'étendent sur plus d'un siècle**

L'émigration italienne de masse (à partir de 1850), après avoir été longtemps méditerranéenne et européenne, est devenue planétaire plus tardivement (à partir de 1870) à la différence des Portugais, des Espagnols, des Britanniques.

Paradoxalement, cette émigration de masse s'est développée à la veille et à la suite de l'unification de l'Italie.

Après des siècles d'échanges et de circulation de voisinage, l'immigration italienne reste à ce jour la plus longue et la plus importante qu'ait connue la France. De 1901 à 1968, les Italiens sont les étrangers les plus nombreux en France.

Les mouvements varient en fonction de la situation économique (les retours sont encouragés en période de crise) ou politique.

Au moment de la seconde guerre mondiale, les Italiens sont incités à rentrer en Italie ou sont étroitement surveillés par les organismes du fascisme pendant toute la durée de la guerre. Ainsi, le dernier propriétaire de Chamarande (entre 1958 et 1970), Augusto Mione, est arrêté à Bordeaux en novembre 1940 comme militant antifasciste, et envoyé dans un camp à la frontière du Luxembourg ; début 1942 il est renvoyé en Italie où il est jugé, condamné au *confino* dans les îles Lipari qu'il quitte en juillet 1943, pour revenir clandestinement en France début 1944.

L'émigration italienne s'arrête pratiquement en 1960. Le recensement de 1968 marque le début du déclin statistique : les Italiens perdent leur place d'étrangers les plus nombreux en France (rang détenu depuis le dénombrement de 1901, lorsqu'ils avaient supplanté les Belges), au profit des Espagnols, puis vite des Portugais.

Depuis, la courbe des nouveaux arrivants s'est effondrée et les retours l'emportent sur les entrées. Les naturalisations aidant, le nombre des Italiens présents ne cesse de diminuer, de 581 000 en 1968 à 201 670 en 1999.

Pierre Milza évalue à près de trois millions les Français d'origine italienne. Plus concrètement, en 1999, dans la catégorie « immigrés », les Italiens sont encore au quatrième rang. (La catégorie « immigrés » a été créée en 1995 et désigne les personnes nées à l'étranger, même après l'acquisition de la nationalité française). Les Italiens de nationalité sont 201 000 et sont au 5^{ème} rang.

Et pour finir ce cycle, l'Italie est devenue aujourd'hui un des pays d'immigration de l'UE.

➤ Les régions de départ

On parle souvent de l'émigration du sud de l'Italie mais de 1896 à 1902, les premières régions de départ sont la Toscane et le Piémont et l'immigration est très forte aussi dans le Nord-est. Ainsi, une partie importante des Italiens qui ont travaillé dans les carrières en Essonne sont originaires d'une vallée (Val d'Astico et Val Posina) qui descend vers la plaine de Vénétie. Augusto Mione est originaire de la vallée de la Piave (entre Feltre et Belluno), autre lieu important du front de la première guerre mondiale.

Une part importante de cette immigration se fait à destination de l'Europe (France, Suisse, Grande Bretagne). C'est une immigration plus européenne que celle du sud de l'Italie.

Si l'on recherche les régions d'origine des immigrés italiens en Lorraine entre 1914 et 1960, on constate que, jusqu'en 1950, ils viennent du Nord puis après 1950, du Sud.

➤ Les régions d'installation

En 1896, les Italiens sont présents dans les régions frontalières du Sud-est, peu en région parisienne.

En 1931, on observe une diffusion plus grande : en particulier dans le Sud-ouest, le Midi aquitain (dans les exploitations agricoles). Puis, on note une progression vers la région parisienne, qui devient le principal foyer d'immigration italienne en France. Ils exercent des métiers divers : dans le bâtiment, le petit commerce, les mines, l'agriculture.

Mais il faut noter aussi l'importance des va-et-vient entre la France et l'Italie. Ainsi, le Trentin a une tradition de migrations saisonnières.

Par ailleurs, la France est aussi un lieu de passage par rapport à une migration outre-Atlantique jusqu'à ce que, aux USA, des quotas limitent l'immigration en provenance de l'Europe méditerranéenne.

➤ **Une grande diversité sociale**

L'étude historique s'est beaucoup focalisée sur le politique, mais aujourd'hui on essaie d'étudier les parcours sociaux des migrants italiens.

Si l'histoire des migrations italiennes est très politique (c'est une histoire d'exil au moment du mouvement pour l'unité italienne, pendant la première guerre mondiale, pendant la période fasciste...), en même temps on ne peut pas établir de frontière très nette entre raisons politiques et raisons économiques : souvent les deux sont présentes, surtout pour l'immigration de masse.

On note une diversité sociale très importante pendant l'entre-deux guerres, pendant la période fasciste, au moment où des réfugiés politiques se sont installés en France.

L'intégration des Italiens en France

On entend souvent dire que les immigrés italiens auraient été bien accueillis, qu'ils se seraient bien intégrés, par opposition aux immigrés récents plus visibles. Il faut reconnaître un contexte d'intégration favorable : une période de croissance économique sert de toile de fond à la dernière étape du périple italien. Parmi les anciens migrants et leurs enfants, on note des cas de réussite d'entreprises (cf. Lazare Ponticelli). Mais ces réussites ne doivent pas masquer les réalités d'une intégration beaucoup plus modeste : la majorité des Italiens ont accédé à la strate des ouvriers qualifiés (Lorraine, Est parisien, Midi toulousain, avec des métiers urbains).

Pour les immigrés plus récents, il semble que la conjoncture ait permis des installations beaucoup plus faciles, alors que les enfants de l'ancienne vague préfèrent s'installer dans le commerce et l'artisanat.

On peut parler d'une assimilation professionnelle progressive au milieu français, réelle mais plus discrète que les réussites tonitruantes qui entretiennent le mythe d'enfants d'Italiens tous devenus médecins ou artistes de renom. Mais ils ont été aussi victimes de réactions xénophobes, parfois extrêmement violentes et l'intégration des nouveaux migrants ne se fit pas toujours de façon harmonieuse par les institutions représentant le monde ouvrier : on note chez les syndicats des tensions entre la volonté de donner la priorité à la protection des travailleurs français et le refus officiel (voire militant) des attitudes xénophobes.

L'assimilation domine en revanche dès que l'on aborde les générations issues de l'immigration d'avant-guerre : pratiques de mariage, présence dans la vie politique française.

L'assimilation politique ne concerne qu'une petite partie des enfants de l'immigration et ne reflète qu'imparfaitement le profil de ce que l'on pourrait appeler la « colonie italienne ». La réalité est plutôt celle d'une majorité silencieuse qui cultive dans son espace privé ses traditions identitaires entre deux cultures.

Transparence et identité

Anciens et nouveaux ne sont donc guère plus visibles dans l'espace français des années 1950. Pour les « nouveaux », on remarque un étrange silence à propos des migrants venus du sud de la péninsule.

Pour les anciens, il faut rappeler la situation d'avant 1939 : une présence, inégalée jusque-là, des Italiens et de leurs enfants, une vague xénophobe d'une intensité inouïe, des Italiens fortement stigmatisés à la veille du conflit, l'entrée en guerre de l'Italie le 10 juin 1940 ne devant rien arranger. Laure Teulière (dans *Immigrés d'Italie et paysans de France, 1920-1944*) souligne les efforts faits pour légitimer la présence italienne à la Libération, pour effacer l'image détestable de l'Italien traître et profiteur de guerre.

Comment comprendre cette invisibilité qui touche peu à peu toutes les anciennes migrations, mais que les Italiens semblent avoir inaugurée ?

Marie-Claude Blanc-Chaléard évoque « Une immigration étudiée mais une immigration oubliée », notamment pour la dernière période d'immigration massive après la seconde guerre mondiale. Cela nous conduira à étudier « représentations, identité, mémoire » et à nous interroger sur cet oubli qui n'est pas sans lien avec toute l'analyse de Gérard Noiriel dans *Le Creuset français* sur le non-lieu de mémoire de l'histoire de l'immigration dans l'histoire de France.

D'autres silences cachent les excès de la xénophobie (affrontements sanglants d'Aigues-Mortes en 1893, affrontements à Lyon après l'assassinat de Sadi Carnot par l'anarchiste italien Caserio, syndrome de l'invasion présente dans la presse nationale et locale...) qui ne sont pas sans lien avec les relations internationales à l'époque (Italie membre de la Triple Alliance aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, rivalité coloniale en Tunisie notamment).

Faut-il en déduire que l'invisibilité globale avait laminé toute histoire communautaire et fait disparaître les références italiennes dans les familles ou chez les individus? Poser la question, c'est y répondre. Si on veut croiser les spécificités françaises et les particularités de l'identité migrante, force est de constater qu'il y a intégration partielle ou totale des spécificités du pays d'accueil et souvent tendance à l'effacement, au moins en apparence, des caractéristiques d'origine des migrants.

On sait pourtant qu'il existe chez bien des Italo-français une mémoire de la communauté immigrée, même lorsqu'elle s'est trouvée dispersée : ainsi à Nogent-sur-Marne, le Nogent des Italiens et les « Ritals » de Cavanna ... A Villerupt, on se passionne pour le festival du cinéma italien, alors que pendant la crise de la sidérurgie, les enfants italiens défilaient en costume lorrain. En Lorraine comme ailleurs, l'identité de la communauté a souvent rejoué chez les Italiens assimilés.

Les relations avec l'Italie sont restées vivantes. Elles ont été activées par les habitudes de vacances depuis les années 1950 et elles ont pris un sens nouveau.

Le développement de mouvements associatifs a été souvent encouragé par les régions italiennes ou les missions catholiques (c'est le temps des jumelages). La recherche contemporaine des racines favorise les reconstructions autour de ce qui peut apparaître comme des identités de réserve. Elles trouvent un relais officiel auprès de l'Etat italien qui se pique de faire vivre une « Italia nel Mondo ».

Parmi les témoins, on rencontre fréquemment le cas d'enfants nés en France et qui vont vivre en Italie. Cette double appartenance est le propre de bien des lignées, toutes origines confondues.

Il reste beaucoup à faire pour connaître l'histoire des Italiens en France depuis 1945, notamment en ce qui concerne la dernière vague du Sud et des îles.

Cette étude a une portée qui dépasse la seule immigration italienne.

L'analyse des politiques publiques à travers leurs représentations et leurs pratiques aux études sur les trajectoires individuelles, les structures familiales ou les cheminements mémoriels, donne un aperçu des méthodes contemporaines de l'histoire des migrations. Cette dernière étape d'une grande migration aide par là à une meilleure intelligence de ce qui différencie anciennes et nouvelles migrations dans leur modalité d'intégration.

On note des constantes :

- le contrôle des flux migratoires a toujours existé. Comme on considérait les Italiens comme difficilement intégrables, on favorisait la naturalisation des gens provenant de pays du Nord
- le patronat et les migrants contournent la législation. La majorité des immigrants rentrent par procédures hors ONI.
- les remarques concernant l'immigration familiale s'appliquent probablement à toutes les migrations.

Les questions posées aujourd'hui sur immigration contrôlée ou libre sont des problématiques qu'on peut analyser en étudiant l'immigration de masse qu'a été l'immigration italienne. Il en est de même pour une réflexion sur l'intégration / assimilation et la persistance de liens entre les descendants des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} générations... avec le pays d'origine et les recompositions de mémoire.

➤ Références bibliographiques

Les migrations italiennes ont donné lieu à un certain nombre d'études : voici quelques références d'ouvrages utilisés.

Le CEDEI (Centre d'Etudes et de documentation pour l'émigration italienne), mené par une équipe franco-italienne, a multiplié colloques et publications, encouragé les recherches, offert un lieu de rencontre et d'échanges aux chercheurs français et italiens.

- **L'immigration italienne en France dans les années 20** (Actes du colloque franco-italien, Paris 15-17 octobre 1987), Edition du CEDEI.

- **Les Italiens en France depuis 1945**, sous la direction de Marie-Claude Blanc-Chaléard, Presses Universitaires de Rennes et Génériques, 2003.

- **Voyage en Italie**, Pierre MILZA, 1993 (1995 pour édition de poche Petite Bibliothèque Payot).

- **La Méditerranée fasciste, l'Italie mussolinienne et la Tunisie**, Juliette BESSIS, Publications de la Sorbonne, éditions Karthala, 1981.

- **Exils et migration, Italiens et Espagnols en France 1938-1946**, sous la direction de Pierre MILZA et Denis PESCHANSKI, L'Harmattan, 1994.

- **Immigrés d'Italie et paysans de France, 1920-1944**, Laure TEULIERES, Presses Universitaires du Mirail, 2002.

- **Storia dell'emigrazione veneta, Dall'Unità al fascismo**, Emilio FRANZINA, Cierre edizioni, 2005.

L'IMMIGRATION DES ITALIENS EN TUNISIE

Elio Cohen Boulakia

A la différence de l'immigration française en Afrique du Nord, qui fut liée à l'aventure coloniale, la présence italienne en Tunisie, tout comme celle des populations juives, fait partie intégrante de la longue histoire de la Régence de Tunis.

Au cours des siècles, cette présence a illustré cette diversité et ce brassage culturels qui font l'une des originalités du passé de la Tunisie. Et tout comme pour les Juifs, après l'indépendance marquée par les effets d'un nationalisme hégémonique, cette présence italienne a pratiquement disparu à la fin des années 1960.

Une grande proximité géographique

Géographiquement, la Tunisie est une tête de pont de l'Afrique vers l'Europe, et l'Italie en marque le seuil. En effet 70 km à peine séparent du Cap Bon les îles siciliennes de Pantelleria. L'histoire est jalonnée de boat people de la misère abordant les rivages tunisiens à partir de Pantelleria.

Dès le XV^{ème} - XVI^{ème} siècle, on note la présence à la cour beylicale d'anciens esclaves italiens affranchis dont certains occuperont de hautes fonctions, en particulier dans le commandement de la Marine.

Les Génois, dès le XVI^{ème} siècle, venaient pêcher le corail sur la côte Nord et disposaient d'un fort à Tabarka.

Dès la fin du XVI^{ème} siècle, des commerçants juifs venus de Livourne en Toscane viennent s'établir en Tunisie et fondent la communauté juive livournaise dite encore portugaise : ce sont les *Grana*, (Ligorno, Gorni, Grana). De nouveaux flux de migrants juifs livournais continueront d'arriver aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. *Les Grana* restent à part de la communauté juive des *Townsa* ; cette ségrégation durable pendant des siècles est un exemple unique dans le bassin méditerranéen.

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, venant de Palerme, Trapani, Agrigente...les Italiens s'installent à la Goulette (la goletta), à l'entrée de Tunis et y développent des activités maritimes et de pêche. La première école italienne est fondée en 1823. Au XIX^{ème} siècle, la colonie italienne déjà notable se compose de journaliers, artisans, maçons, pêcheurs, commerçants. On notera également la présence de Sardes dans les mines.

La Tunisie se trouvera associée aux luttes pour l'Unité italienne ; de nombreux patriotes exilés feront souche dans la colonie italienne. En 1858 Mazzini, à partir de stocks de munitions réunies à Tunis, prépare une expédition vers la Sicile qui n'aura jamais lieu. Garibaldi se réfugiera à Tunis.

1870-1880 : la Tunisie deviendra-t-elle une colonie italienne ?

A peine l'Unité acquise, l'Italie rêve de coloniser la Tunisie où la communauté italienne compte environ 25000 personnes. En 1868, l'Italie signe avec le Bey un traité qui lui garantit un privilège d'extraterritorialité : les Italiens ne sont pas soumis à la juridiction tunisienne, ils conservent leur nationalité, sont libres de commercer et d'acquérir des biens immobiliers.

La France s'inquiète, et par consuls interposés - Roustan contre Maccio - c'est la guerre. De haute lutte, Maccio obtiendra le rachat de la concession de la ligne Tunis-Goulette (le futur TGM).

Profitant de l'incapacité du Bey à empêcher des incursions-razzias en Algérie, Jules Ferry décide d'une campagne militaire pour couper l'herbe sous les pieds aux Italiens, et le traité du Bardo (12 mai 1881) établit le Protectorat français : Roustan en est le premier Résident général.

Les Italiens sous le Protectorat français

Les Italiens sont humiliés (la gifle), la France par la Convention du 28 septembre 1896 reconnaît des droits à la communauté italienne : celui de conserver leur nationalité, leurs 18 écoles, leurs journaux, leurs associations culturelles, l'hôpital Garibaldi (Halfaouine). Commence alors pour les Italiens une période difficile de tracasseries de la part des autorités coloniales, car la France supporte mal leur importance. En 1921 il y a en Tunisie 85000 Italiens pour 5000 Français.

Au fil des ans des décrets viendront restreindre les droits et privilèges accordés par la Convention de 1896.

Les agriculteurs italiens, surtout vigneron, ont alors de très petites propriétés et des conditions de travail bien plus difficiles que celles réservées aux colons français qui accaparent les meilleures terres. Les Italiens sont aussi journaliers (parfois dans les domaines coloniaux français), ouvriers, employés, artisans, commerçants, pêcheurs, entrepreneurs de maçonnerie et de travaux publics...En 1926, ils sont 100 000 ; en 1938 (selon les sources françaises ou italiennes), ils sont entre 130 000 et 190 000.

Avec l'avènement de Mussolini, l'Italie se met à rêver d'arracher la Tunisie à la France. Rêve de grandeur : reconquérir Carthage ! Période d'effervescence où les Italiens de Tunisie, y compris une partie des Juifs livournais, renoncent à la tentation de se faire naturaliser français et se montrent hyper-nationalistes italiens. Puis en 1945, c'est la débâcle, tous les privilèges des Italiens sont abrogés (écoles, hôpital...). Les biens des fascistes notoires font l'objet de séquestres ; beaucoup d'Italiens émigrent alors ou deviennent français.

Brutal retournement, au recensement de 1946 : 70 000 Italiens, 150 000 Français. Au moment de l'Indépendance, en 1956, ils sont 66 000, ils ne sont plus que 33 000 en 1962. Aujourd'hui, de l'ancienne colonie italienne, il ne reste pas 1000 personnes.

En guise de bilan

Destin tragique que celui de ces Italiens qui vont devoir quitter ce qu'ils considèrent comme leur pays natal, qui n'ont pas été les colonisateurs, et qui ont souffert de la puissance coloniale. Ils auront beaucoup apporté à la Tunisie par leur travail, leur génie ; ils se seront bien assimilés à la population autochtone comme en atteste l'importance des mariages mixtes dans les milieux populaires. Leur exil au lendemain de l'Indépendance tunisienne s'opèrera vers l'Italie pour une minorité, beaucoup vers la France, quelques-uns vers les USA, lesquels avaient déjà attiré, dans la première partie du XXème siècle, certains vigneron ruinés partis tenter leur chance Outre-Atlantique.

De mon enfance, je garde des souvenirs de cette présence italienne : la procession de la Vierge Marie des Siciliens de la Goulette pour le 15 août ; la gouaille populaire et l'inimitable sabir sicilo-arabe de certains quartiers populaires de Tunis, la furia et la démesure de la partie livournaise de ma famille et enfin la pratique – jusqu' à la mort de mon arrière grand-mère qui ne parlait qu'italien - d'une belle langue qu'aujourd'hui je ne parle plus.

MIGRATION DES ESPAGNOLS EN ORANIE (1830-1962)

Bernard Zimmermann

En 1962, 900 000 Pieds-noirs débarquent en France en quelques semaines, constituant une vague migratoire inégalée au 20^{ème} siècle par son intensité. Parmi eux, 400 000 personnes sont originaires d'Espagne (Espagnols ou descendants) et près de 300 000 viennent de la seule Oranie.

L'Oranie, département français de 1848 à 1962, a été une terre de peuplement à majorité hispanique dans l'Algérie coloniale française. Et ceci a eu de nombreuses conséquences culturelles, politiques, individuelles et collectives, aussi bien pour l'Algérie coloniale que pour la France du 20^{ème} siècle.

Cette situation permet des comparaisons utiles avec des faits migratoires contemporains.

Je m'appuierai au passage sur l'exemple de ma propre famille maternelle, arrivée d'Espagne à Oran vers 1895.

1. Dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, l'Oranie a été une terre d'élection des migrants espagnols.

1.1. Le peuplement espagnol de l'Oranie a été massif :

En 1833, on compte 6 300 Espagnols environ pour 3 700 Français.

En 1886 : 92 000 Espagnols pour 80 000 Français (Juifs naturalisés depuis 1871 compris).

Le nombre d'Espagnols est affecté après 1886 sous l'effet des lois de naturalisation automatique de 1889 et 1893. Selon JJ Jordi :

	Français légaux	Espagnols
1910	218 000	93 000
1930	273 000	78 000

Mais les chiffres officiels cachent une autre réalité, culturelle autant que démographique :

En gommant les lois de naturalisation		
	Français	Eléments hispaniques (Néos + Espagnols)
1910	110 000	230 000
1930	120 000	260 000

(Les chiffres ne correspondent pas tout à fait. Il est difficile de faire des statistiques pour ce pays et pour cette période.)

1.2. Les migrants ont quitté l'Espagne principalement pour des raisons économiques ; l'Oranie était une destination proche et attractive.

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, l'émigration a été la conséquence des difficultés économiques et sociales dans les régions du Levant (surtout Alicante) et d'Andalousie, principales régions de départ des migrants vers l'Oranie².

La sécheresse, les accidents climatiques qui frappent l'Espagne, notamment le sud, le chômage des ruraux, ont poussé les hommes à partir : au début, il s'agissait en partie d'émigration saisonnière, puis les familles se sont fixées définitivement.

Ces difficultés ont frappé toute la péninsule ibérique qui connaissait à ce moment-là une forte croissance démographique. Les habitants du centre et du nord sont plutôt partis vers les Amériques, et notamment vers Cuba. Certaines régions, comme la Castille se sont vidées de leur population. Autour de 1900, des villages entiers sont partis en Argentine.

1895 : arrivée à Oran des familles de Francisco Galdeano (né en 1884) et de Magdalena Lopez (née en 1893). Avec des parents, frères et sœurs, ils viennent du même hameau proche de Adra (Almeria), qui s'est vidé de sa population.

Ils étaient partis pour l'Argentine mais se sont établis près d'Oran (dans deux villages fondés pour la mise en valeur de la plaine d'Oran par une grande société d'exploitation coloniale) probablement parce que des gens de la famille y étaient déjà installés.

Francisco Galdeano épouse Magdalena Lopez en 1910 ; ils auront trois enfants : Antoine, Joséphine et Madeleine.

Les Levantins et les Andalous ont aussi souffert du caciquisme (les grandes propriétaires terriens bloquent toute évolution en maintenant un rapport de clientélisme avec la population); il est remarquable qu'ils ont refusé toute transplantation de ce phénomène en Oranie.

Secondairement, ont eu lieu des migrations pour raisons politiques, mais elles concernent moins de gens : Libéraux, Républicains et Carlistes au 19^{ème} siècle, puis de nouveau des Républicains entre 1937 et 1939 (pour un total de sept à douze mille personnes environ, selon les sources). Les Républicains ont été accueillis dans des conditions très dures : ils furent soit regroupés dans des camps pendant quatre ans dans le Sud algérien, soit enfermés dans une prison d'Oran.

L'Oranie combinait plusieurs facteurs attractifs :

- la proximité géographique, avec des liaisons maritimes intenses, dès les années 1830/1840, entre Alicante, Carthagène et même parfois des petits ports et Oran ;
- le besoin de main-d'œuvre lié à la mise en valeur colonial ;
- la fixation précoce d'une population espagnole a joué sur la mise en place de réseaux d'immigration, principalement familiaux.

² Noter que les difficultés ont affecté la péninsule dans son ensemble, dans un contexte de forte croissance démographique. Les Castellans, les Galiciens, les Cantabriques et les Basques sont partis vers l'Amérique latine, Cuba incluse. A titre d'exemple, la Province de Salamanque a perdu plus de 60 000 habitants sur les 320 000 qu'elle comptait en 1900, des villages entiers se sont vidés de leur population, comme Alaraz, Boada....

1.3. Les flux migratoires ont fait l'objet de politiques migratoires variables de la part des Français et des Espagnols.

Les réseaux d'immigration les plus efficaces ont été les réseaux familiaux et villageois. S'y sont ajoutées les activités des capitaines et des patrons de la marine marchande espagnole, des contrebandiers qui ont organisé des passages « clandestins » (tout le monde les connaissait aussi bien du côté du gouvernement espagnol que français, mais on fermait plus ou moins les yeux).

Les grosses sociétés coloniales ont encouragé ces migrations en envoyant des émissaires dans l'arrière-pays d'Alicante pour inciter les gens à venir. Le consul de France à Alicante jouait le jeu et envoyait des rapports au gouvernement français.

Pour l'essentiel, les gouvernements espagnols ne se sont guère préoccupés de réguler l'émigration vers l'Algérie, restée « une émigration clandestine par tous les détours possibles » (J-J. Jordi).

Cette attitude tient au fait que cette émigration joue le rôle de soupape de décompression par rapport aux tensions sociales en Espagne durant toute la période qui s'étend de 1850 au début du 20^{ème} siècle, lorsque sont apparus des problèmes économiques sérieux dans la péninsule. Jusqu'en 1914, on est dans un système de libre circulation.

En matière de politique migratoire, malgré quelques mesures contradictoires, la France n'a pas fait d'obstacle majeur à ces immigrations au 19^{ème} siècle. Elle les a même parfois encouragées, pour favoriser la mise en valeur des terres. Ce n'est que dans les années 1920 que la tendance à la fermeture se manifeste. Et en juillet 1936, est adopté un décret réglementant le nombre des immigrants espagnols en Algérie.

Conclusion

Il faut souligner une spécificité : l'Oranie est devenue une terre de peuplement espagnol (puis hispanique, quand il y aura les naturalisations) majoritaire, pratiquement jusqu'à la fin de la période coloniale, et jusqu'en 1914 dans un contexte de libre circulation des hommes.

On observe dans ces migrations la conjonction de deux séries de facteurs : répulsifs et attractifs (géographie et histoire ont joué un rôle important). Les Espagnols ont tendance à considérer que légitimement cette terre devait leur revenir. Les Français ont préféré laisser dire pour ne pas créer de polémique. Mais il y a en Espagne un courant africaniste qui a constamment maintenu la revendication espagnole sur l'Oranie. Courant qui a eu l'oreille du gouvernement espagnol en 1940, quand le gouvernement de Franco a essayé de négocier l'entrée en guerre de l'Espagne aux côtés de l'Allemagne contre la cession de l'Oranie et du Maroc. Mais Hitler a estimé que c'était trop demander, que cela créerait des problèmes avec le gouvernement de Vichy et que l'Espagne ne serait pas capable de défendre ces régions contre les Anglais.

Il faut noter que, malgré la possibilité permanente d'un retour dans le pays d'origine, la majorité des migrants espagnols se sont fixés dans la terre d'accueil, parce qu'ils y ont trouvé des conditions sociales et économiques plus favorables, ainsi qu'un environnement très libéral qu'ils n'avaient pas en Espagne.

Bientôt, les migrants espagnols s'émancipent de la dépendance de la « communauté » qui les a aidés dans leur implantation et deviennent individualistes. A aucun moment ils ne créent des structures communautaristes, sauf entre 1937 et 1940, à la suite des manœuvres du consulat espagnol d'Oran gagné aux idées africanistes.

2. Le processus d'intégration-assimilation des Espagnols en Oranie a nécessité plus de deux générations.

J-J. Jordi et Lamine Benallou sont d'accord pour distinguer trois grandes périodes dans l'histoire des Espagnols en Oranie, du point de vue des flux migratoires et du processus d'intégration-assimilation :

- 1830-1856 : « l'ère des aventuriers » concerne quelques milliers de personnes.
- 1856-1906 : « le temps des défricheurs et des agriculteurs ».
- 1906-1920 : « le temps des naturalisés » (Lamine Benallou).

Les historiens reconnaissent une stabilisation des flux migratoires (autant de départs que d'arrivées après 1914) et une poursuite des naturalisations après 1920.

2.1. L'intégration, puis l'assimilation des Espagnols d'Oranie s'est opérée à travers trois grands vecteurs : le travail, le service militaire (et la guerre), l'Ecole ; à quoi on peut ajouter les mariages mixtes.

Pour l'essentiel, le processus intégration-assimilation de la masse des Espagnols d'Oranie est achevé dans les années 1930.

Jusqu'en 1906, les migrants ont pris pied et fait leur place dans la colonie grâce à leur travail : avec des travaux très pénibles auxquels les paysans espagnols étaient particulièrement aptes (défrichage, cultures irriguées...). Ils étaient d'autant plus compétitifs par rapport à la main d'œuvre française qu'ils disposaient des atouts de la frugalité et de la résistance au climat (les premiers colons arrivés de France n'ont pas résisté au climat et sont tous morts). D'où leur succès économique et social.

Sous la 3^{ème} République, l'Ecole obligatoire, puis le service militaire pour les naturalisés, ont joué un rôle décisif dans le processus intégration-assimilation, avec l'apprentissage de la langue, l'acquisition des valeurs républicaines, des bases de la culture française (littérature, histoire...). La guerre de 1914-1918 consacre la place des Hispaniques dans la communauté nationale française : par le prix du sang, ils ont fait la preuve de leur fidélité à la France et gagné de n'être plus des « Néos ». Quand on lit aujourd'hui le témoignage de Pieds-noirs, tous insistent sur le rôle de l'école. Certains sont arrivés tout à fait incultes mais beaucoup avaient déjà une sorte de fascination pour la culture française, au sens des Lumières.

Progressivement, les mariages mixtes se multiplient, provoquant l'émergence d'une nouvelle population à caractère méditerranéen, rattachée et attachée à la France, avec une double particularité :

- une, d'essence coloniale, connue : pour eux, l'Algérie c'est la France ;
- une autre moins bien repérée, identitaire, historique, quasi nationale : pour eux, la France, c'est l'Algérie

2.2. Autre facteur d'assimilation : la politique de naturalisation.

Jusque dans les années 1870, la France a compté sur le désir exprimé de devenir français pour accorder la naturalisation. Le sénatus-consulte du 15 juillet 1865 a facilité cette acquisition en restreignant la durée de résidence à 3 ans (au lieu de 10) et en supprimant l'autorisation préalable d'établir son domicile en France. Les Espagnols n'ont pas répondu spontanément à cette attente : 6000 seulement se font naturaliser, dont 4000 en Oranie, entre 1849 et 1889.

La croissance forte de l'immigration espagnole à partir des années 1870 inquiète l'Etat ; Jordi résume ainsi la raison de cette inquiétude : « Que deviendrait la souveraineté française

en Algérie si les étrangers, ayant le droit de s'y établir sans limitation de nombre, venaient à y acquérir une supériorité numérique ? »

C'est de là que viennent les lois de naturalisation de 1889 et 1893 qui visent à hâter l'assimilation : elles établissent la naturalisation automatique sous deux formes :

- d'une part, « les enfants que les étrangers ont eus en Algérie et qui y sont domiciliés, sont déclarés français dans l'année suivant leur majorité s'ils n'y renoncent pas formellement »
- d'autre part, « les enfants nés en Algérie d'un étranger qui y est, lui-même, né, sont aussitôt déclarés français »

C'est-à-dire que le droit du sol est substitué au droit du sang.

Si les Espagnols ne s'étaient pas précipités pour demander la naturalisation avant ces lois, ils ne se dérangent pas davantage pour garder la nationalité espagnole (d'autant plus que la France exige pour cela un dossier lourd et coûteux !). Dès lors, la francisation avance à marche forcée et l'Espagne ne fait rien pour la contrecarrer.

L'histoire familiale des Galdeano répond assez bien au schéma historique proposé par l'historien

J-J. Jordi :

Francisco et Magdalena ont appartenu à la classe du prolétariat ; Francisco est ouvrier agricole (tailleur de vignes) jusque dans les années 1930, puis il occupe de petits emplois (comme gardien de nuit) en ville jusqu'à sa mort en 1951.

Son fils Antonio reste célibataire, les filles se marient avec des Français ; tous sont allés à l'école française et sont des ouvriers (chemins de fer, marine nationale).

Les petits-enfants dont je fais partie (2^{ème} génération née en Algérie) font des études secondaires et supérieures et accèdent à des métiers intellectuels (enseignement et fonction publique).

La naturalisation s'est faite de façon échelonnée, pour des raisons diverses :

Francisco, mon grand-père a refusé de devenir français ; il a accompli son service militaire en Espagne (Séville). On peut s'interroger : était-ce un choix individuel ou familial ? Y avait-il l'idée d'un retour ?

Magdalena, ma grand-mère demande la naturalisation en 1960, pour « être comme ses enfants ».

Madeleine est la première à être naturalisée française, à 13 ans (1930), à la demande de Francisco, afin de pouvoir prétendre à une bourse d'étude.

Joséphine, ma mère, acquiert la nationalité par son mariage, à 20 ans (1934). Elle souffrira longtemps du dédain qu'elle a rencontré dans sa belle-famille française.

Leurs enfants, nés de Français sur le territoire français, sont français (mais devront néanmoins le prouver dans les années 1990 pour renouveler une carte d'identité nationale).

Conclusion :

- le processus intégration - acculturation – assimilation s'est réalisé en 3 générations ;
- le rôle de l'Ecole, des mariages mixtes (dans les deux sens : femmes espagnoles avec Français, femmes françaises avec Espagnols), et du service militaire, voire de la guerre ;

- « assimilation » n'est pas incompatible avec sentiment d'une identité culturelle multiple, mais ceci reste une démarche individuelle.

3. Le peuplement espagnol de l'Oranie a été source de tensions franco-espagnoles récurrentes jusqu'au début des années 1940.

Deux exemples :

3.1. La réaction aux lois de naturalisation automatique : le « péril étranger ».

Les lois de naturalisation automatique ont provoqué une réaction nationaliste du côté des Français de la colonie. Ils dénoncent « le péril étranger » ; ils doutent des sentiments intimes des « Néos » et craignent les conséquences électorales. Un fort courant a réclamé le retour au *jus sanguinis*. Des affrontements divers opposent Français et Espagnols jusqu'en 1895; de nombreuses expulsions d'Espagnols sont prononcées, culminant entre 1893 et 1895.

Cependant, la crise antijuive oranaise (1895-1905) a été l'occasion de rapprocher Français et Espagnols par un antisémitisme partagé : antisémitisme économique et religieux du côté des Espagnols, politique du côté des radicaux-socialistes français. Des Espagnols participent aux violences antijuives jusque vers 1897 puis s'en détachent (ils se rendent compte que sur le plan politique cela ne leur apporte rien), ce qui leur vaut un regain de méfiance de la part des Français. Le thème du péril étranger les visant perdurera jusqu'à la première guerre mondiale.

3.2. L'irrédentisme espagnol.

Le sentiment identitaire espagnol a toujours été présent malgré la réalité de l'assimilation française.

Des courants nationalistes espagnols ont exploité cette présence hispanique en Oranie, provoquant des tensions avec la France. En Espagne, tout un courant dit « africaniste » a, depuis le 19^{ème} siècle, avancé la thèse de l'appartenance historique de l'Oranie à l'Espagne. A la fin des années 1930, les Phalangistes soutiennent cette revendication. En 1940, le gouvernement de Franco, divisé sur la question, a néanmoins tenté de négocier son alliance avec l'Allemagne en guerre contre la cession de l'Oranie (et du Maroc) à l'Espagne. Il s'appuyait sur un assez fort courant pro-nationaliste espagnol en Oranie, attisé par le consulat. L'échec de cette tentative (appelée « Opération Cisneros » par les fonctionnaires français d'Oran) a mis un point final à cette revendication.

Du côté des Galdeano et Lopez, la famille étendue s'est comportée diversement. Leur histoire n'a pas sa place ici. Deux remarques cependant :

la guerre d'Espagne a divisé la famille entre pro-franquistes (ceux qui avaient « réussi », petits propriétaires agricoles) et pro-républicains (les prolétaires comme Francisco, ou Manuel, frère de Magdalena, engagé dans les Brigades internationales) ; jusque dans les années 1940, on a pas mal discuté mais les ponts familiaux n'ont jamais été coupés malgré tout.

la deuxième guerre mondiale a mobilisé plusieurs cousins, l'un d'eux est tombé avec son avion au-dessus de l'Allemagne. Le prix du sang était versé à la France, ce qu'aucun Pied-noir n'a oublié.

Conclusion finale

La plupart des questions relatives à la problématique des migrations sont présentes ici.

- pour quelles raisons sont-ils partis ?

Surpeuplement, volonté d'échapper à la misère, aux blocages sociaux et politiques... l'idée de retour est abandonnée au bout de deux ou trois décennies.

- quelle destination ? comment l'ont-ils atteinte ?

Le pays d'accueil est proche, géographiquement et historiquement, offrant des moyens de vivre en raison d'une croissance économique forte (un temps, jusque vers les années 1890). Il est ouvert aux migrants, même si la plupart des passages sont clandestins. De nombreux nationaux y sont déjà établis. Les allers-retours, fréquents au départ, sont suivis d'une installation définitive.

- comment ont-ils gagné leur place dans la société d'accueil ?

Facteurs d'intégration et de résistance de part et d'autre (rôle des représentations) ; question de la naturalisation.

L'intégration puis l'assimilation se font par le travail, l'École, le service militaire, les mariages mixtes et la naturalisation ; le processus s'étend sur deux générations, (environ 50 ans). L'assimilation n'est pas en contradiction avec le sentiment identitaire hispanique : des relations étroites avec l'Espagne sont toujours présentes. Malgré la libre circulation jusqu'en 1914, les migrants espagnols ont choisi la fixation dans le pays d'accueil parce qu'ils y trouvaient de meilleures conditions économiques, sociales et politiques.

On observe des crises récurrentes d'acceptation réciproque entre Français et Espagnols, pour des raisons identitaires et politiques : culminant dans le dernier quart du 19^{ème} siècle, s'estompant après la première guerre, réactivées dans les années 1930, elles ont disparu après 1942, ce qui couvre une période de près de 80 ans.

Une question s'impose : pourquoi ce silence de l'historiographie française sur cette question de la migration espagnole vers l'Algérie entre 1930 et 1939³ ? La plupart des sources disponibles sont espagnoles (et même algériennes) ; les sources françaises les citent abondamment, la plupart émanant elles-mêmes d'historiens d'origine pied-noire⁴.

Silence à rapprocher de celui qui pèse toujours sur l'histoire des rapports entre la population pied-noire et l'OAS.⁵ Mais ceci est une autre histoire.

³ En 1939, Camus ne voit pas les Espagnols à Oran : pas un mot dans *Le Minotaure ou la halte d'Oran*. Emmanuel Roblès, au contraire, en évoque avec émotion dans *Jeunes saisons* (Ed. Baconnier, 1961).

⁴ **Juan Bautista Vilar**, *Los Españoles en la Argelia francesa*, Ed. Centro de estudios historicos, Univ. de Murcia, 1989 **Jean-Jacques Jordi**, *Espagnols en Oranie, Histoire d'une migration (1830-1914)*, Ed. Jacques Gandini, Nice, 1996. **Lamine Benallou**, *L'Oranie espagnole, Approche sociale et linguistique*, Ed. Dar el Gharb, Oran, 2002. **Alfred Salinas**, *Quand Franco réclamait Oran*, Ed. L'Harmattan, 2008. **Jeannine Verdès-Leroux**, *Les Français d'Algérie, de 1830 à aujourd'hui*, Ed. Fayard, 2001. **Geneviève Dermenjian**, *La crise anti-juive oranaise (1895-1905)*, L'Harmattan, 1986. **Migrance Hors Série**, *Un siècle d'immigration espagnole en France*, Ed. Mémoires-Générique, 2007

⁵ En 1939, Camus ne voit pas les Espagnols à Oran : pas un mot dans *Le Minotaure ou la halte d'Oran*. Emmanuel Roblès, au contraire, en évoque avec émotion dans *Jeunes saisons* (Ed. Baconnier, 1961).

Séminaire 2008 / 2009

Propositions et perspectives

Les thèmes à approfondir

Selon les modalités d'intégration des Portugais et des Italiens et les questions posées, en Afrique du Nord, par les populations d'origine italienne ou espagnole, plusieurs participants ont souhaité analyser en regard celles, plus récentes, des Maghrébins, des Asiatiques, des Africains des régions sub-sahéliennes.

Ainsi, ont été évoqués plusieurs aspects de l'immigration actuelle qui méritent que le groupe les examine avec attention car ils sont très présents dans notre activité militante:

1. Rôle et position des femmes, dans les diverses communautés, depuis les lois sur le regroupement familial.
2. Relations familiales, en raison des lois du pays d'accueil mais aussi des nouveaux cadres de vie des populations d'origine étrangère.
3. Scolarisation et connaissance de l'univers scolaire nouveau pour les immigrants.
4. Évolution des dispositions législatives sur l'immigration.
5. Habitat pour les populations d'origine étrangère (grands ensembles « ghettos », manque de logements sociaux, foyers...)
6. Questions économiques, avec l'augmentation constante du chômage mais aussi la dégradation constante de la situation économique des pays d'origine classés forcément dans la catégorie des pays pauvres. Pratiques sociales des pays d'origine.
7. Problèmes linguistiques.
8. Parcours et mémoires de l'immigration, questions identitaires.
9. Recherches de définitions et réflexion sur les termes : acculturation, assimilation, insertion.

Les perspectives pour l'action

Il apparaît que nous serions bien inspirés de prendre contact avec quelques associations qui traitent d'une façon ou d'une autre de ces questions.

Il ne faut pas répéter les travaux et interventions sur le terrain mais il est fructueux de mettre en commun les ressources de chacun.

La bibliographie qui ressort de nos rencontres sera mise sur notre site et recoupera et / ou complétera celle des autres.

Nous pouvons nous rapprocher de divers groupes ou associations comme celui qui, à Corbeil a réalisé un vidéo film sur le foyer ADOMA de la ville, l'association « Mémoire de migrants du Val de Seine », « Génération femmes » qui travaille sur la médiation sociale et culturelle en milieu scolaire, le CASNAV de l'Education nationale qui a en charge l'accueil en milieu scolaire des enfants de migrants, et bien d'autres...

Dans le champ des compétences de l'association nous inscrivons : **la transmission de l'histoire de l'immigration aux jeunes mais aussi aux adultes.**

Ce travail a été initié par trois de nos adhérents à Montgeron avec le foyer ADOMA de la ville. Il peut être poursuivi dans ce cadre mais il doit l'être dans le milieu scolaire où le déficit d'enseignement de l'histoire des migrations est énorme.

Nos démarches sur le terrain s'inscrivent dans la volonté de transmettre l'histoire des migrants plus largement que ce n'est le cas actuellement pour donner toute leur place à **l'Histoire nationale** mais aussi dans la **Géographie** pour faire avancer les nécessaires prises de conscience.

Il est alors possible de développer une approche éthique de ces grands mouvements de population ainsi qu'un travail psychosociologique sur **l'Identité** de chacun, migrant et « accueillant ».

Tout cela contribue, selon les objectifs fondamentaux de l'association, à permettre de faire vivre ensemble, de façon harmonieuse et fructueuse, les populations diverses qui résident sur le territoire national dans l'espoir de faire progresser l'exercice de la citoyenneté, et donc la démocratie.

APPROCHE HISTORIQUE DE L'IMMIGRATION EN FRANCE (19^E ET 20^E SIECLES)	3
PRECISIONS ET DEFINITIONS.....	4
Qui désigne-t-on sous le terme d'immigré, d'étranger, jusqu'à la définition officielle du terme en 1995 ?.....	4
Quelques points de législation	4
CARACTERISTIQUES DE L'IMMIGRATION FRANÇAISE AVANT 1945	5
Avant 1914, des immigrations d'origines très diverses	5
Pendant la guerre de 1914-1918	6
Entre les deux guerres.....	6
CARACTERISTIQUES DE L'IMMIGRATION EN FRANCE ET EN EUROPE APRES 1945	8
L'évolution des politiques d'immigration.....	8
LA FRANCE, PAYS D'INTEGRATION ?	11
ELEMENTS DU DEBAT SUR L'INTEGRATION.....	12
QUESTIONS DIVERSES	14
La question du droit d'asile	14
Situation des Antillais et des habitants des Dom/Tom.....	15
Le régionalisme comme reflet des conflits avec les immigrés et les étrangers	15
Le lien entre culture et nationalité.....	16
HISTOIRES DE MIGRATIONS	18
L'IMMIGRATION PORTUGAISE.....	19
Origines et caractéristiques de l'immigration portugaise.....	19
L'IMMIGRATION ITALIENNE EN FRANCE.....	20
Caractéristiques des migrations italiennes	20
L'intégration des Italiens en France.....	22
Transparence et identité	22
L'IMMIGRATION DES ITALIENS EN TUNISIE.....	25
Une grande proximité géographique.....	25
1870-1880 : la Tunisie deviendra-t-elle une colonie italienne ?	25
Les Italiens sous le Protectorat français	26
MIGRATION DES ESPAGNOLS EN ORANIE (1830-1962)	27
1. Dans la deuxième moitié du 19 ^{ème} siècle, l'Oranie a été une terre d'élection des migrants espagnols.	27
2. Le processus d'intégration-assimilation des Espagnols en Oranie a nécessité plus de deux générations.	30
3. Le peuplement espagnol de l'Oranie a été source de tensions franco-espagnoles récurrentes jusqu'au début des années 1940.	32